



mettre fin à la précarité dans la fonction publique :

urgence !

Janvier 2010 : le président de la République annonce au cours d'une émission télévisée « la titularisation progressive des contractuels ».

Janvier 2011, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique devrait enfin ouvrir des négociations contre la précarité dans la Fonction publique. Les travaux préparatoires ont mis en évidence la convergence des revendications portées par les organisations syndicales, fort éloignées des positions du gouvernement.

Pour celui-ci, les titularisations ne sauraient être systématiques, et il faudrait admettre la coexistence du contrat et du statut ; il souhaite ainsi, après avoir introduit le recours aux agences d'intérim, diversifier encore plus les types de contrats, en permettant à tous les employeurs publics de signer des « contrats de projet », clones des « contrats d'activité » expérimentés dans l'archéologie préventive. Si le terme du contrat est indéterminé, c'est parce que celui-ci prend fin sans préavis avec la mission, cause du recrutement. Le gouvernement écarte du champ des discussions le dossier des personnels recrutés sur des contrats aidés.

Nos revendications urgentes d'un plan de titularisation, de la réduction drastique du recrutement de nouveaux contractuels, d'une politique exigeante d'insertion des personnes sur emplois aidés, de règles de gestion collectives et améliorées pour les contractuels **ne pourront déboucher que si tous s'en mêlent.**

Telle est la conviction de la FSU, qui appelle avec la CGT et Solidaires Fonction publique à une journée nationale d'action contre la précarité le 20 janvier avec des rassemblements unitaires dans tous les départements.

9 décembre : une première !

A l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires, environ 300 personnes rassemblées le 9 décembre dernier sur le parvis des droits de l'homme à Paris, malgré les intempéries. Si la tradition de lutte contre la précarité est réelle dans différents secteurs de la Fonction publique, la mobilisation concerne cette fois-ci l'ensemble de la Fonction publique : éducation nationale, culture, justice, collectivités territoriales : les témoignages ont été divers mais convergents : les employeurs publics sont loin d'être exemplaires !

le 20 janvier

journée nationale d'action

contre la précarité
dans la fonction publique

à l'appel de la FSU, de la CGT
et de Solidaires Fonction
Publique

Toujours plus nombreux !

+ 200 000 de 1998 à 2008 ; en moyenne + 2,8% par an mais + 3,8% entre 2007 et 2008, du fait de la fonction publique d'Etat et de la Territoriale.

- 346 000 pour les ministères et établissements de l'Etat (14,4% des personnels de la fonction publique d'Etat) ; 43% sont à temps incomplet.

- 375 000 dans les collectivités territoriales et leurs établissements (20,5% des personnels de la fonction publique territoriale) ; 47% sont à temps incomplet, sans compter les 56 000 assistantes maternelles.

- 125 000 dans les hôpitaux et établissements de santé (14,6% des personnels de la fonction publique hospitalière).



Le service public,
on l'aime, on le défend

<http://www.fiers-du-service-public.fr/>

S
e
r
v
i
c
e
p
u
b
l
i
c
n
o
n
-
t
i
t
u
l
i
s
a
i
r
e

Précaires

Souvent des contrats de courte durée : 7,7% des contrats (FPE, 2008) durent entre 6 et 9 mois ; 29% durent moins de 6 mois.

La moitié des non titulaires ayant travaillé dans la FPE au cours de l'année ne sont plus présents au 31 décembre (constat 2003 et 2007).

Et un fort turn-over : 54,6% des employés en décembre 2003 ne le sont plus en 2007 (FPE) ; 12,9% sont titulaires et 32,5% toujours non titulaires.

Les conditions de travail sont souvent très dégradées, avec une charge de service souvent alourdie en comparaison avec les personnels titulaires.

Leur rémunération souvent fixée au minimum (SMIC) est plombée par les temps incomplets. Le montant des vacances d'enseignement est inchangé depuis plus de 20 ans.

Temps partiels dans la territoriale

Précaires parmi les précaires, la moitié des agents non titulaires sont à temps non complet, contre 13% des titulaires, compte tenu de la faiblesse de leurs revenus, certains d'entre eux sont même éligibles au RSA. Les assistantes maternelles ou familiales voient leur rémunération ou leur droit à congés annuels directement liés aux besoins d'accueil.

Parmi les non-titulaires, la part des femmes est de 69%, contre 57% parmi les titulaires.

Dans certaines collectivités, les non titulaires sont massivement présents dans les catégories de l'encadrement : 53% dans les conseils régionaux, 42% dans les communautés urbaines. 21% des effectifs sont recrutés avec des contrats courts. La précarité constitue un outil managérial d'isolement des agents, que de nombreux employeurs territoriaux utilisent au mépris du statut de la fonction publique et de la bonne marche du service public de proximité.

Les titulaires eux-mêmes ne sont pas épargnés par le temps incomplet ou la faiblesse des rémunérations.

Contrats de 10 mois dans l'administration

Dans les services administratifs du MEN et de l'enseignement supérieur comme dans ceux d'autres ministères, mais à plus grande échelle, la précarité se développe. Par un détournement de l'esprit d'une loi déjà imparfaite, le recours pour des tâches permanentes à des contrats 10 mois renvoyant injustement à des « besoins saisonniers » suivis de 2 mois de chômage est très fréquent. Par ailleurs, les contrats à 70 % (« service à temps incomplet ») permettent de faire travailler une main d'œuvre peu couteuse et corvéable à merci.

Contrats aidés à l'Education Nationale

Le Ministère de l'Education Nationale emploie environ 50000 employés de vie scolaire sous contrats aidés (CAE-CUI) essentiellement dans le 1er degré.

La restriction de moyens mise en oeuvre au sein du Ministère de l'Éducation Nationale prévoit de réduire le nombre d'emplois de vie scolaire à 38000. De plus, la contribution du Ministère à la prise en charge des salaires est en augmentation. Cela a conduit à des retraits de postes, des non renouvellement de contrats, ou des renouvellements à des conditions encore plus mauvaises.

Le gouvernement laisse une majorité de ces salariés sans perspective d'emploi durable parce qu'ils n'ont pas bénéficié des formations nécessaires à leur insertion professionnelle.

Or, les tâches qui leur sont confiées correspondent à des missions pérennes qui nécessitent des personnels stables.

Hors statuts dans le supérieur

L'enquête intersyndicale de 2010 sur la précarité dans le supérieur et la recherche illustre l'explosion du recrutement de personnels hors statuts favorisé par la loi LRU et le désengagement de l'Etat. Elle a mis au jour des conditions d'emploi synonymes d'activité et de revenus insuffisants, qui assignent à une précarité de longue durée pour les enseignants contractuels et les vacataires ; un temps de travail bien supérieur à celui des collègues titulaires ; des salaires trop faibles ne correspondant pas aux niveaux de qualification ; une progression quasi inexistante ; trop peu de formations ; un manque chronique de reconnaissance et un maintien en marge de la vie de l'institution. Il faut exiger un droit du travail au moins aussi protecteur dans que dans le secteur privé et surtout la création de postes statutaires et la titularisation des précaires de longue durée.

20 janvier
contre la précarité dans la
fonction publique !
journée nationale d'action